

# Le certiphyto : la certification environnementale

## Le point sur le certiphyto

Le certiphyto est issu du Grenelle de l'environnement 2. Il a pour objet de former l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires toutes activités confondues (agricoles, communales, particuliers...) avant 2014. Sans cette certification l'achat de produits de traitements sera impossible au delà de cette date.

La chambre d'agriculture des Bouches du Rhône s'est positionnée en tant que plateforme expérimentale pour former ses utilisateurs de produits phytosanitaires. Durant toute la période expérimentale la certification sera valable 10 ans.

Cette formation sera réalisée en collaboration avec les conseillers de la MSA et les médecins du travail.

## Le fond ...

La formation sera dispensée sur 2 jours et traitera de différents axes :

- ✓ Les effets des produits phytosanitaires sur la santé
- ✓ Les effets de produits phytosanitaires sur l'environnement
- ✓ Réflexion sur l'opportunité de traitement
- ✓ L'activité de traitement au quotidien
- ✓ Visite d'exploitation avec approche réglementaire
- ✓ Les aides

## La forme ...

Pour obtenir le certiphyto, 4 voies sont possibles. :

Voie A : Validation de diplôme

Voie B : QCM ½ journée (après établissement du profil du candidat)

Voie C : QCM ½ journée (après établissement du profil du candidat) + ½ journée de formation si non validation du QCM.

Voie D : Formation de 2 jours avec validation du certiphyto à la fin des journées.

## Le planning

**Le certiphyto par la voie D est proposé aux agriculteurs  
le 2 et 3 décembre 2009 à la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône.**

Les voies A, B et C sont en cours de validation par le ministère de l'agriculture.

**Pour tous renseignements supplémentaires, contacter : DAVIN GEIL  
Emmanuele 04.42.23.86.52**